



Notre réf.: 11635/2022/MS/RAM/WIGOS/WIS/GDPFS

31 mai 2022

Objet: Atelier régional sur le WIGOS, le SIO et le SMTDP dans la Région III,
Cartagena de Indias, Colombie, 19-21 juillet 2022

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) organise un atelier régional consacré au Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS), au Système d'information de l'OMM (SIO) et au Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP) dans la Région III à Cartagena de Indias, en Colombie, du 19 au 21 juillet 2022. L'objectif de cet atelier est de réunir les représentants permanents, les présidents du Groupe de travail de la Région III sur l'infrastructure et le développement technologique, les correspondants nationaux pour le WIGOS et le SIO, les experts régionaux et les principales parties prenantes, afin d'examiner les trois résolutions suivantes adoptées par le Congrès météorologique mondial lors de sa session extraordinaire en 2021 (Cg-Ext(2021)), et de parvenir à un consensus sur les moyens de les mettre en œuvre au niveau régional:

- [Résolution 1 \(Cg-Ext\(2021\)\)](#) – Politique unifiée de l'Organisation météorologique mondiale pour l'échange international de données sur le système Terre,
- [Résolution 2 \(Cg-Ext\(2021\)\)](#) – Modifications à apporter au Règlement technique concernant la création du Réseau d'observation de base mondial,
- [Résolution 3 \(Cg-Ext\(2021\)\)](#) – Mécanisme de financement des observations systématiques: aider les Membres à mettre en place le Réseau d'observation de base mondial.

Sur proposition du comité d'organisation de l'atelier, je souhaiterais vous inviter vous-même, en tant que représentant permanent, ainsi que les deux correspondants pour le WIGOS et le SIO de votre pays, à participer à cette réunion afin de dialoguer avec les principales parties prenantes concernées au sujet des retombées à attendre d'initiatives telles que le Réseau d'observation de base mondial (ROBM) et le SIO 2.0 et d'améliorer le soutien technique et le renforcement des capacités au sein des services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN). Ceci permettra d'aider les Membres de la Région III à remplir les conditions nécessaires à la mise en œuvre du ROBM et à la pérennité de son fonctionnement dans la Région.

La participation des correspondants nationaux est particulièrement importante pour garantir la qualité et la pertinence des discussions et la réussite de l'atelier. Dirigées par des animateurs, les discussions permettront aux participants d'aborder des sujets spécifiques, dans le but de favoriser des discussions ouvertes et ciblées lors des différentes séquences et la participation de tous au cours des séances plénières. Les conclusions de l'atelier doivent permettre de faire la synthèse des principales recommandations qui alimenteront le plan de mise en œuvre pour 2022-2023 et le plan stratégique pour 2024-2027 dans la Région.

Aux: Représentants permanents des Membres de la Région III de l'OMM (Amérique du Sud)

cc: Conseillère en hydrologie du Conseil régional III
Présidente et vice-président du Conseil régional III
Groupe de travail du Conseil régional III sur l'infrastructure et le développement technologique

Veuillez noter qu'il incombe à votre service de prendre en charge les frais liés à la participation de vos experts. Si toutefois vous n'étiez pas en mesure de le faire, l'OMM peut envisager de financer les frais de voyage et/ou les indemnités de subsistance correspondants.

En ce qui concerne l'assurance des personnes qui ne font pas partie du personnel de l'OMM, je tiens à attirer votre attention sur les dispositions suivantes:

«Les personnes ne faisant pas partie du personnel de l'Organisation qui sont autorisées à voyager à ses frais et/ou au bénéfice d'une indemnité journalière de subsistance doivent veiller à pouvoir prendre entièrement à leur charge toute dépense encourue en cas de décès, de maladie ou de lésion corporelle imputable à un voyage officiel et à la participation à des réunions au nom de l'Organisation. Il leur appartient donc de contracter toute assurance-vie, assurance-maladie, assurance accidents ou toute autre forme d'assurance avec un niveau de couverture adéquat pour toute la durée de ces réunions et événements.

La responsabilité de l'OMM est limitée à l'exercice de fonctions ou à la participation à une réunion pour son compte. L'OMM a souscrit une assurance contre les accidents et les maladies qui prévoit une couverture limitée des frais médicaux, des frais d'urgence et des frais supplémentaires encourus lors des voyages officiels.»

Pour des raisons d'ordre administratif, je vous saurais gré de bien vouloir faire savoir à M. Daniel Vila (dvila@wmo.int), Coordonnateur technique pour l'infrastructure pour les Amériques, si les experts susmentionnés pourront participer à l'atelier et si vous sollicitez une assistance financière. Je vous serais reconnaissant de répondre le plus rapidement possible, **au plus tard le 15 juin 2022**.

En vous remerciant du soutien que vous apportez aux activités de l'OMM, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Petteri Taalas
Secrétaire général